



PACTE D'AMITIÉ ET DE COOPÉRATION ENTRE LA VILLE DE PARIS ET LA VILLE DE MONTREAL

Considérant les liens privilégiés et historiques qui lient la Ville de Paris et la Ville de Montréal, formalisés par un accord de coopération conclu le 26 avril 2006 et actualisé le 13 mai 2014 ;

Considérant les échanges réguliers que Paris et Montréal entretiennent depuis plusieurs années, ainsi que leur présence commune au sein de réseaux de collectivités locales, tels que l'Association Internationale des Maires Francophones (AIMF) ou le C40 ;

Considérant la volonté partagée des deux municipalités de renforcer leur coopération sur des enjeux prioritaires partagés, notamment au regard des défis environnementaux et climatiques et de la lutte contre les inégalités ;

Anne Hidalgo, Maire de Paris et Valérie Plante, Mairesse de Montréal,

Conviennent de renforcer la relation durable unissant les deux villes par un Pacte d'amitié et de coopération fondé sur des valeurs communes, dans un esprit de solidarité.

Ce Pacte d'amitié et de coopération servira à intensifier les échanges de bonnes pratiques et les projets concrets entre les deux institutions, leurs administrations, ainsi qu'avec les citoyens de Paris et de Montréal, et ce au bénéfice de leur population.

ARTICLE 1- DOMAINES DE COLLABORATION

Paris et Montréal placent la transition écologique au cœur de leurs priorités et les deux villes se sont engagées à œuvrer résolument en faveur de la solidarité, l'équité et l'inclusion. La croissance inclusive invite à explorer de nouvelles façons de produire, de partager, de consommer et de respecter la nature pour un avenir collectif qui répond aux grands défis tant locaux qu'internationaux. C'est dans cet esprit que les DEUX VILLES conviennent d'encourager, de soutenir et d'accroître les échanges en particulier dans les domaines suivants :

- Transition écologique, biodiversité, adaptation aux changements climatiques : particulièrement en s'appuyant sur l'Accord de Paris sur le Climat et l'Accord

Kunming-Montréal sur la biodiversité et les réseaux multilatéraux auxquels elles appartiennent tels que C40, ICLEI, CGLU et l'AIMF ;

- Mobilités, urbanisme, logement : afin d'échanger et de développer des initiatives exemplaires, permettant d'améliorer la résilience, de répondre aux besoins de la population au travers de nos politiques publiques locales.
- Solidarité, équité, inclusion : visant à favoriser la mixité sociale et économique, à protéger les populations plus vulnérables, ainsi qu'à renforcer le vivre-ensemble.
- Culture et francophonie : mettant en lumière le partage de la langue française et des valeurs de la Francophonie, ainsi que les nombreuses collaborations entre les partenaires culturels des deux territoires.

ARTICLE 2 - OUTILS ET PARTENARIATS

Afin de mener cette coopération à bien, la Ville de Paris et la Ville de Montréal s'engagent à favoriser les échanges d'expériences et d'expertises dans les domaines énumérés à l'article 1 ainsi qu'à mobiliser les ressources nécessaires (humaines et techniques) pour la mise en œuvre de ce Pacte d'amitié et de coopération.

ARTICLE 3 - MODALITÉS ADMINISTRATIVES

Les modalités de prise en charge des frais relatifs à la définition et l'exécution des missions des deux collectivités, des frais de transport et de séjour, et de la durée de chaque mission d'expertise des agents de la Ville de Paris et de la Ville de Montréal seront fixés d'un commun accord, du cas par cas. Lorsque cela sera possible, le cofinancement de ces missions via des partenaires et bailleurs sera recherché.

Sous réserve de dispositions qui pourraient être nécessaires à la sauvegarde du caractère confidentiel de certains documents et informations, les parties procèderont, en tant que de besoin, à des échanges d'informations et de documents concernant leur coopération.

ARTICLE 4 - MISE EN ŒUVRE

La Délégation générale des relations internationales de la Ville de Paris (DGRI) et le Bureau des relations internationales (BRI) de la Ville de Montréal seront chargés du suivi des programmes de coopération et d'échanges qui seront mis en œuvre sur la base de ce Pacte.

Anne HIDALGO
Maire
Ville de Paris

Valérie PLANTE
Mairesse
Ville de Montréal

